



UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

UNECE International PPP

Centre of Excellence

[TRADUCTION LIBRE]

« L'importance des bonnes pratiques et du cadre législatif et institutionnel pour la réalisation de partenariats entre les secteurs public et privé (PPIS) ».

Discours d'ouverture

Geoffrey Hamilton

Directeur, du programme Centres d'Excellence Internationaux de l'UNECE

Table Ronde CICA, IFEJI, Barreau de Paris

Paris, le 25 Avril 2014

Le rôle essentiel des partenariats entre les secteurs publics et privés pour la réalisation de l'agenda des Nations Unies post-2015

La création et le développement de partenariats entre les secteurs public et privé sera un élément déterminant pour atteindre les nouveaux objectifs de développement économique durable des Nations-Unies. En 2015 les objectifs du millénaire seront remplacés par de nouveaux objectifs très ambitieux : les objectifs de Développement Economique Durable (SDG). Les partenariats entre secteurs public et privé possèdent tous les atouts nécessaires pour devenir un modèle très performant de coopération entre les secteurs privé et public pour de nombreux projets d'infrastructures essentielles qui sont à la base d'une croissance économique durable.

Le rôle des Partenariats pour assurer le financement des objectifs de développement économique durable.

Un des principaux objectifs du développement économique durable consiste à améliorer l'accès des populations aux services publics de base qui contribuent à la réduction de la pauvreté. Il en va ainsi par exemple de l'accès permanent et abordable à l'énergie, à la Santé, à l'Education, à l'eau potable, à l'Internet haut débit et aux larges bandes passantes, etc. Il a été indiqué que 20 trillions de USD seront nécessaires simplement pour atteindre l'objectif d'accès universel à l'eau potable pour 2025.

Il est désormais acquis qu'il n'est pas possible d'atteindre les résultats escomptés dans le secteur des services publics d'infrastructures de base, en ayant uniquement recours aux budgets publics de la majorité des Etats, et ce même additionné de l'aide internationale et des contributions des pays donateurs. Il est impératif de bénéficier des ressources du secteur privé en faisant un très large usage des différents modèles de partenariats possibles entre le secteur public et le secteur privé.

Les obstacles : Quels défis à relever ?

Les partenariats entre secteur public et privé possèdent tous les éléments nécessaires pour devenir un des leviers du développement économique durable. Toutefois de nombreux obstacles doivent encore être surmontés pour atteindre ce résultat.

- *Aucune information n'est facilement accessible sur les différents modèles qui pourraient permettre le développement de flux de projets résilients dans un cadre de développement durable.* Ces modèles restent dans une grande mesure à être correctement identifiés, puis évalués dans toutes leurs composantes et enfin diffusés pour aboutir à des partenariats entre les secteurs publics et privé qui permettent à la fois aux investisseurs-opérateurs de participer à la réalisation de services publics de bonne qualité permettant de dégager un bénéfice raisonnable, et à la portée des capacités financières des populations vulnérables. La formulation de bonnes pratiques assorties de guides et documents-modèles s'inscrivant dans la réalisation des objectifs de développement économique durable se révèle être des outils essentiels dans la réalisation de tels projets.
- *Gouvernance:* Sans un système bien organisé et transparent de préparation des projets et de mise en concurrence adapté, robuste et dûment sanctionné en cas de non-respect,

les opérateurs privé et les prêteurs ne réaliseront pas des investissements en partenariat avec le secteur public dans de nombreux pays qui pourtant, en ont cruellement besoin. Un engagement « zéro tolérance à la corruption » se révèle être essentiel. Cet engagement nécessite lui-même d'être concrétisé à travers la promulgation des principes largement diffusés assortis de documents-guides pour les mettre en œuvre.

- *Cadres législatif et réglementaires:* Le secteur privé n'investira pas dans les partenariats avec le secteur public si le cadre juridique et réglementaire ne garantit pas un climat d'investissement et une égalité de traitement assortis de sanctions en cas de non-respect. Une communication appropriée auprès des investisseurs sur l'étendue de la sécurité juridique et sur le droit à une résolution équitable des différends est nécessaire.

Comment ces défis pourraient être relevés

Comme le révèlent les échanges qui sont intervenus entre l'UNECE et ses partenaires, ces défis peuvent être relevés.

- *Identifier les modèles de relation public-privé les plus adaptés.* Le Centre International d'Excellence sur les partenariats entre secteur public et privé de l'UNECE a été créé à l'initiative des Commissions Régionales des Nations-Unies. Il s'agit au premier chef d'une structure destinée à rassembler les informations sur les bonnes pratiques internationales en matière de partenariats en focalisant sur les secteurs qui pourraient avoir le plus grand impact sur la réalisation des objectifs de développement économique durable. Des centres spécialisés développés sous l'égide de l'International Center of Excellence (IcoE) ont été ou seront établis dans différents pays. Il en va ainsi de la France en matière de bonnes pratiques, lois et institutions; aux Philippines en matière de Santé; au Pays-Bas en matière des inondations; en Azerbaïdjan en matière des Technologies de l'information et large bande; au Maroc en matière d'énergies renouvelables; en Inde en matière de routes. Un Centre d'Excellence spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement des eaux usées est encore au stade de projet.
- *Proposer des bonnes pratiques tenant compte des objectifs de développement économique durable aboutissant à la formulation de standards internationaux régissant les relations entre secteur public et privé.* Sur la base des travaux d'identification et de formulation des bonnes pratiques qui auront été réalisées par les centres d'Excellence spécialisés, l'UNECE s'emploiera à développer et promulguer des recommandations et des standards internationaux prenant en compte les commentaires de toutes les parties prenantes et de divers panels d'experts. L'UNECE s'assurera en particulier que ces standards soient formulés de façon appropriée pour atteindre les objectifs de développement économique durable.
- *Contribuer à la mise en œuvre des bonnes pratiques et standards au niveau national:* La formulation des standards internationaux universels régissant les questions essentielles pour la réussite des projets entre le secteur public et privé serviront de base à un processus d'échange, de formation et de mise en œuvre pratiques basés sur des modèles qui ont fait leurs preuves, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement économique durable et qui ont la capacité d'être adaptée aux situations et pratiques nationales. Un premier ensemble de standards « Tolérance zéro à la corruption » sera proposé, basé sur des conditions pragmatiquement développée sur la

base des meilleures pratiques internationales, par exemple en matière de transparence et d'éthique et assortis de préconisations et guides pour leur mise en œuvre. L'UNECE a constitué une équipe pour réaliser ce projet. Cette équipe, animée par Marc Frilet prépare actuellement un projet à soumettre à la prochaine session des TOS PPP de l'UNECE qui se tiendra les 23 et 24 juin prochain au Palais des Nations de Genève, session à laquelle vous êtes cordialement invités.

Le rôle clé du Centre d'Excellence spécialisé en bonnes pratiques, lois et institutions.

Un des défis les plus importants pour les pays désireux de développer les partenariats entre le secteur public et privé tout en respectant les objectifs de développement économique durable réside dans l'écart observé entre réglementation, pratiques, et la somme des bonnes pratiques lois et institutions qui conditionnent le succès des projets.

1. L'absence de cadre législatif adapté régissant les relations public/privé est le problème numéro un fréquemment rencontré par les investisseurs et opérateurs. Par exemple, les cadres législatifs ne permettent pas d'identifier clairement l'autorité qui au sein du gouvernement est chargée de prendre les décisions clés sur des projets de contrats public/privé. Il arrive souvent que ce cadre ne permette pas d'organiser les garanties nécessaires pour les prêteurs sur les actifs du projet ou encore d'organiser des droits de contrôle et de substitution efficaces. La réglementation est souvent trop vague en matière d'arbitrage commercial international en cas de litige. Une simple check-list, la plus exhaustive possible, des problèmes assortie de préconisations pour les résoudre se révèle très utile.
2. Il existe rarement des cadres politiques affichés sur le développement des partenariats entre les secteurs public et privé sur les objectifs, sur les calendriers et sur la mise en place des structures opérationnelles qui ont la charge de contribuer au développement des programmes. Les gouvernements doivent s'assurer qu'ils ont des réponses adéquates à toute une liste de questions avant de proposer des projets en partenariat public/privé. Ces questions et les réponses constitueront une des priorités du centre d'excellence spécialisé en France.
3. Des institutions centralisées ainsi que des unités PPP et différents organismes qui sont sources d'information et définissent les politiques à suivre au sein d'un gouvernement sont une condition sine qua non de la réussite des projets. Les statuts des unités PPP devraient idéalement être régis par une loi spécialisée sur les partenariats entre secteurs public et privé. Ces institutions sont essentielles pour la réalisation de PPP et la mise en œuvre des bonnes pratiques au sein des gouvernements et à l'égard des parties prenantes.

Au lieu d'aborder ces problèmes de façon globale, les pays prennent beaucoup de temps et progressent lentement sur chacun des obstacles à surmonter. Plusieurs années peuvent ainsi s'écouler entre le moment où un pays a décidé de s'engager dans un programme PPP et le moment où un programme intégré de projets aboutisse à des réalisations effectives sur le terrain.

En conclusion, les partenariats entre secteur public et privé peuvent devenir un des leviers déterminant pour la réalisation des objectifs de développement économique durable des Nations-Unies, et en particulier pour délivrer les services publics essentiels à ceux qui en ont le plus besoin. Ces partenariats permettent par ailleurs d'utiliser des mécanismes financiers innovants où le secteur public peut abonder le capital privé. Toutefois, pour aboutir à ce résultat il est nécessaire de réaliser le programme proposé par l'UNECE, consistant à développer des recommandations et standards internationaux qui conditionnent le succès des projets. Le Centre d'Excellence en France identifiant et diffusant progressivement les bonnes pratiques en matière législative règlementaire et institutionnelle, aura ainsi une importance déterminante pour la réalisation des objectifs nouveaux de développement économique durable des Nations-Unies.

FIN